



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

DIRECTION de la CITOYENNETÉ
Bureau de la Réglementation Générale
et des Elections

AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Par décision du 15 février 2018, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial a rejeté le recours exercé par la SNC LIDL contre la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Cher, prise le 4 octobre 2017, autorisant à la SCI JUSTYNA, sise route de Bourges à Dun-sur-Auron (18130), l'extension de 322 m² de la surface de vente du magasin à l'enseigne INTERMARCHÉ et la création d'un drive sur la commune de Dun-sur-Auron (18130).

Le projet de la SCI JUSTYNA est donc autorisé.